

MODELES NATIONAUX	MODELE EUROPEEN	ENSEIGNEMENTS
<p><b>Modèle français (1960)</b></p> <p>* <i>Planification française</i></p> <p>1<sup>er</sup> plan (1946 – 1951) : J. Monnet  2<sup>ème</sup> plan (1951 – 1958) : E. Hirsch  3<sup>ème</sup> plan (1958-1961) et 4<sup>ème</sup> Plan : Pierre Massé, 5<sup>ème</sup> Plan (1966 – 1970)</p> <p>Commissariat Général au Plan 1946  INSEE : 1946 ; SEEF : 1950, CREDOC (1953)  Grands corps de l'Etat (Ingénieurs)</p> <p>* <i>Comptabilité nationale</i></p>	<p>En avril 1964, le <i>Conseil des Ministres du Marché Commun</i> décida, sur recommandation de la Commission Exécutive Européenne, de créer le <i>Comité de Politique Economique à Moyen Terme</i> (CPMT). Ce nouvel organisme avait pour mission de préparer un avant projet de programme de politique économique couvrant une période de 5 ans (1966-70).</p>	<p>Si le culte du modèle idéal est encore présent chaque expérience s'inscrit dans une tradition, une culture et une histoire spécifiques. Dès lors, importer l'un de ces éléments, pour le mêler à d'autres, provenant d'une histoire différente, ne pourra jamais donner la même réaction</p>
<p>Modèle suédois (1970)</p> <p>* <i>Modèle social - démocrate</i></p> <p>- Organisation des ouvriers (LO) et du patronat (SAF) : Compromis de 1906</p> <p>- Montée du Parti social démocrate Convention de Saltsjöbaden (1938)</p> <p>- Etat Providence : politique de l'emploi (cogestion du marché du travail), services publics (solidarité nationale) et sécurité du revenu (droit)</p> <p>- Modèle de négociation bipartite</p> <p>* <i>politique macroéconomique</i> : forte imposition, politique monétaire restrictive et solidarité salariale</p> <p>* <i>Management participatif et flexibilité</i></p>	<p>Europe sociale qui se construit dans les années 80 à partir d'un certain nombre de textes qu'il faut transposer dans les législations nationales.</p> <p>Universalité du service public</p> <p>Dialogue social</p> <p>Représentativité des salariés dans l'entreprise</p>	<p>La diversité du capitalisme, souligne un fait important : les pays disposent d'une certaine liberté pour choisir le degré de solidarité/équité compatible avec les mécanismes du marché. Le modèle socio économique européen ne peut donc se concevoir comme un modèle unique, mais une sorte de « <i>meeting pot</i> » dans lequel il convient de puiser les éléments vitaux, destinés à forger les bases de l'identité européenne.</p>
<p><b>Modèle allemand (1980)</b></p> <p>* <i>Economie sociale de marché</i></p> <p>Ludwig Erhard – recherche d'une solution médiane (liberté, solidarité)</p> <p>- réforme monétaire (DM)</p> <p>- Plan Marshall</p> <p>Promouvoir une juste répartition du bien être : Marché (concurrence) et Etat (garant de la justice sociale)</p> <p>* <i>Piliers du modèle allemand</i></p> <p>- relation marché / Etat</p> <p>- Rôle des banques</p> <p>- Entreprises : institutions sociales (cogestion)</p> <p>- Système de formation</p> <p>- Présence des syndicats</p> <p>- Système associatif</p> <p>* <i>Performances</i></p> <p>- Capacité industrielle</p> <p>- Agressivité commerciale</p> <p>- Socle monétaire</p> <p>- Protection sociale (Assurance)</p>	<p>Débat entre économie planifiée et économie libérale → Erhard s'oppose à l'introduction d'une planification à la française au sein des instances européennes</p> <p>Europe de la concurrence et de la monnaie forte (zone euro)  L'UEM (Marché et la monnaie)  Statut de la BCE et de l'Euro</p> <p>Modèle rhénan vs modèle anglo-saxon</p> <p>Réflexions sur les systèmes de protection sociale</p>	<p>L'architecture institutionnelle de chaque pays est le résultat d'un arbitrage ou d'un compromis, au terme duquel se serait constituée la notion de démocratie sociale. Les performances économiques et sociales d'un modèle ne seraient donc que le côté immergé de l'iceberg, toute notre attention doit être portée sur la capacité du modèle à se transposer dans un environnement économique et social en pleine mutation (dislocation de l'espace national ; compétition intense entre modes d'organisation du capitalisme ; émancipation de la logique financière).</p>

<p><b>Le modèle hollandais (1990)</b>  * <i>Modèle du polder</i>  - Esprit commercial (marchand) et doctrine sociale chrétienne (pasteur)  - Pacte (syndicats – patronat) : 1920  - Rôle de l'Etat : Conseil supérieur du travail : concertation tripartite  - structure institutionnelles du compromis : Conventions collectives, loi AVV, Fondation du travail (1945) et SER (1950  - Accords de Wassenaar (1982) : négociations décentralisées  - Corporatisme hollandais  * <i>changements structurels</i>  - Négociation des réductions du temps de travail  - Temps partiel non contraint (montée de l'activité féminine)  - Réaménagement sphère privée et sphère professionnelle  * <i>Réforme de la protection sociale</i> (coût des invalides et des pré-retraites)</p>	<p>Europe sociale : réflexion sur le partage du temps de travail, l'égalité hommes femmes, les pratiques discriminatoires</p> <p>Large réflexion sur l'avenir de la protection sociale et sur le poids des retraites</p> <p>→</p> <p>Pacte de stabilité et de croissance et introduction de l'Euro (politiques conjoncturelles plus restrictives)</p> <p>Europe Economique : Flexibilité des horaires</p> <p>Relance de l'emploi passe par la baisse du coût du travail</p> <p>Europe incite les Etats membres à passer des politiques conjoncturelles aux politiques structurelles (réformes sur les marchés financiers, biens et services)</p>	<p>Tous les modèles nationaux ont dû surmonter des crises importantes : remise en cause de la planification en France à la fin des années 60, crise bancaire et remise en cause de l'Etat providence en Suède ; choc de la réunification et montée du chômage en Allemagne ; hausse de l'inflation, dérapages salariaux et crise de la protection sociale aux Pays-Bas ; risques de surchauffe économique au Danemark</p>
<p><b>Le modèle danois (2000)</b>  * <i>Dispositifs institutionnels</i>  - législation de l'emploi permissible en matière de licenciement (compromis de septembre : 1899) (accords collectifs : 1993)  - Mobilité de l'emploi  - Protection généreuse  - Politique d'emploi active  - Efforts en faveur de la formation  - Rôle des organisations institutionnelles (Conseils régionaux de l'emploi, rôle des municipalités, job centers)  * <i>Flexibilité danoise</i> : concept protéiforme (adaptation de l'organisation, aptitude des salariés à change de poste, faiblesse des contraintes juridiques, sensibilité des salaires à la conjoncture, fiscalité)  <i>Modèle de flexicurité</i></p>	<p>Europe sociale placée au coeur de l'agenda politique : Sécurité du travailleur et réforme des systèmes de protection sociale</p> <p>Europe incite les différents Etats membres à mettre en place des politiques actives de l'emploi</p> <p>→</p> <p>Modèle nordique vs modèle anglo-saxon : Flexicurité vs Flex-flexibilité</p> <p>Europe : Economie de la connaissance : incitations à faire des efforts en matière de formation et d'éducation</p>	<p>Si la diversité du capitalisme européen tend à infirmer l'existence d'un modèle unique, elle ne saurait se réduire à une simple description de l'architecture institutionnelle de chaque modèle national. Cette diversité suggère l'existence d'une combinaison de variables institutionnelles inter dépendantes, et c'est bien cette alchimie qui doit constituer aujourd'hui l'objet de nos réflexions. Six éléments sont de nature à devenir les piliers du modèle socioéconomique européen : la relation marché/Etat ; la politique sociale ; la gouvernance des entreprises ; le dialogue social ; l'articulation entre politiques conjoncturelles et politiques structurelles ; les valeurs sociales.</p>